

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 28 décembre à 20h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, composé de 15 membres en exercice, s'est assemblé à la salle de réunion de la Commune de Valence sur Baïse, 14 place de l'Hôtel de Ville à Valence sur Baïse (Gers), sous la présidence de Madame Marie-Thérèse BROCA LANNAUD, Maire de la Commune de Valence sur Baïse.

ETAIENT PRESENTS : BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, PUYAL Jean-Pierre, SAPIN Isabelle, LAPEYRE Bernard, LASSIS Henri, BRETTE GARCIA Béatrice, MESTRE Monique, ROIRAND Nathalie, CAPERAN Paul, LASSERRE Alain.

ABSENTS EXCUSES : FILLATRE Rachael, BOUCON Patrick.

ABSENT :

ABSENTES EXCUSEES AYANT DONNÉ PROCURATION : DUPY-BIARD Marie-Christine a donné pouvoir à BROCA LANNAUD Marie-Thérèse, VERZENI Chantal a donné pouvoir à CAPERAN Paul.

SECRETAIRE : Monsieur Alain LASSERRE.

RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal, à l'unanimité **DECIDE** d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants - Approbation du compte rendu du 19 décembre 2018 et nouveau montant estimé relatif aux travaux des quatre logements contigus à l'école maternelle

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018

Le conseil municipal décide **d'ADOPTER** à l'unanimité le conseil municipal du 19 décembre 2018.

CHOIX D'UN ORGANISME DE PRÊT

Projet : Future école Maternelle

Le conseil municipal, à l'unanimité décide **DE RETENIR** les propositions du CREDIT AGRICOLE pour les offres suivantes :

- Long terme de 500 000 € pour les travaux pour un taux de 1.71 % sur 20 ans avec des frais de dossier à hauteur de 400 € pour les travaux de la future école maternelle.
- Court terme de 1 000 000 € pour l'avance de subvention pour un taux de 0.67 % sur deux ans avec des frais de dossier à hauteur de 400 € pour les travaux de la future école maternelle
- Court terme de 400 000 € pour le FCTVA pour un taux de 0.67 % sur deux ans avec des frais de dossier à hauteur de 400 € pour les travaux de la future école maternelle
- Long terme de 200 000 € pour les travaux pour un taux de 1.71 % sur 20 ans avec des frais de dossier à hauteur de 400 € pour les travaux de réhabilitation des logements.

NOUVEAU MONTANT ESTIME RELATIF AUX TRAVAUX DES QUATRE LOGEMENTS CONTIGUS A L'ECOLE MATERNELLE

Le conseil municipal, à l'unanimité décide **D'ARRÊTER** le montant estimatif des travaux des quatre logements contigus à l'école maternelle à 347 000.00 €.

QUESTIONS DIVERSES

Paul CAPERAN

Obsèques Madame PARISOTTO – Demande si la Commune a fait une gerbe pour le décès de Madame PARISOTTO. Il lui est répondu positivement.

Fin de séance à 20h30